

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

séance du 23/11/2020

Date de la convocation:

17/11/2020

Date d'affichage:

17/11/2020

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 33

L'an 2020 et le 23 novembre et à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence sous la présidence de ISEL Roger, délégué(e) titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille (à partir de 19h36), DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NICASTRO Gérard, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany (problème micro jusqu'à 19h25), WEISS Damien, WERNERT Stéphane

Elus excusés - procuration : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille donne procuration à M. WEISS Damien (jusqu'à 19h36)

Elus absents: MMES CRONMULLER Martine, WALTER Clarisse ; M. KLIPFEL Jean-Louis,

Secrétaire de séance : M. PETER Guillaume

Réf : 056.2020

Vote : A l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

056.2020 : Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) d'Alsace du Nord : renforcement des actions pour la rénovation des bâtiments privés via l'appel à manifestations d'intérêt « SARE » et le transfert aux fins de mutualisation du service EIE au PETR de l'Alsace du nord.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°023.2019 en date du 13.05.2019 : « Démarche " Destination TEPOS " : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°067.2019 en date du 18.11.2019 : « Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif »,

Vu la délibération n°096.2019 du conseil communautaire en date du 16.12.2019 : « Espace Info Energie (EIE) : reconduction du service Espace Info Energies Nord-Alsace et renouvellement du partenariat de partage »,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2019-II-03 en date du 11 avril 2019 prescrivant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord et définissant les modalités de concertation et de communication,

Vu la délibération du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord n°2020-II-18 en date du 28 août 2020 décidant de faire porter par le PETR de l'Alsace du Nord la mission de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique à compter du 1er janvier 2021 et de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt du SARE de la Région Grand Est,

Considérant que :

- *Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) d'Alsace du Nord porte pour ses communautés de communes le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), auquel la communauté de communes adhère,*
- *Le résidentiel représente à lui seul 60% des consommations énergétiques de la communauté de communes et à ce titre un effort majeur doit être porté sur la rénovation énergétique des logements. A l'échelle de la communauté de communes, l'objectif est de 100 rénovations BBC par an, inscrit dans le cadre de la démarche Destination TEPOS 2037 et du Contrat de Transition Ecologique,*
- *A l'échelle du PCAET de l'Alsace du Nord, le projet de stratégie porte sur une réduction des consommations d'énergie du résidentiel de 27% d'ici 2030 qui représenterait notamment l'équivalent de 2000 maisons rénovées BBC par an,*
- *Le dispositif ADEME de soutien des Espace Info Energie est remplacé, au 1er janvier 2021, par un nouveau dispositif national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) coordonné en Grand Est par la Région qui a émis un appel à manifestation d'intérêt des collectivités,*

Cela nécessitant de renforcer les actions en matière de rénovation des bâtiments privés, notamment par :

- *Un portage par le PETR des espaces info énergie de son territoire, permettant de mutualiser les moyens,*
- *De candidater au dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) à l'échelle du PETR et, pour la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, en vue du développement du service existant, d'y contribuer via la mise en place d'un service d'accompagnement renforcé dédié à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,*

Vu la saisine du comité technique auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin,

Vu les réunions de travail avec le PETR de l'Alsace du Nord, et l'accord de ce dernier en vue d'assurer le portage du service EIE et de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « SARE »,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De renforcer les politiques publiques conduites par l'intercommunalité et relatives aux actions pour la rénovation des bâtiments privés via l'appel à manifestations d'intérêt « SARE » et le transfert aux fins de mutualisation du service EIE au PETR de l'Alsace du nord,**
- **De Transférer le service « EIE Nord Alsace » porté historiquement par la communauté de communes au PETR d'Alsace du Nord dans le cadre du nouveau dispositif « SARE »,**
- **De demander au PETR d'Alsace du Nord d'inscrire dans la candidature au dispositif « SARE » (au 15 décembre – date limite de dépôt de dossier) la mise en place d'un service d'accompagnement renforcé dédié à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, cet accompagnement ayant pour objectif d'apporter des services en plus de l'EIE existant :**
 - Visite au domicile,
 - Evaluation énergétique,
 - Elaboration du plan de financement,
 - Aide au choix des entreprises,
 - Suivi du ménage à plusieurs étapes du chantier et à l'issue des travaux,
 - Animation locale auprès des professionnels (artisans, banques, notaires),

Avec un objectif de 50 projets accompagnés/an sur 3 ans dont 40 en BBC,

De formaliser ce transfert et développement du service à travers une convention pour en préciser les modalités opérationnelles, techniques et financières, et d'inscrire le budget prévisionnel du service d'accompagnement renforcé dédié à la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au budget communautaire 2021, 2022 et 2023,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision (y compris relatives au transfert du personnel attaché au service EIE), et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/11/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL

Publication ou notification du : 01/12/2020